Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260727-2026_126-DE

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juillet deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi vingt-et-un juillet deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE.

Représentés (4) : Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Gabin JUBAULT pouvoir à Armelle NOEL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE pouvoir à Françoise RIOU, Muriel CARUHEL pouvoir à Vincent BOUCHE.

Madame Laurène BASLE a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Geneviève DEMUYDT, Responsable Finance, Commande publique.

Délibération n°126-2026
Convention avec la SAUR pour la facturation aux abonnés de la régie des eaux de Saint-Lunaire : avenant N°1

Rapporteur : Loïc DE COURLON

Suite d'une réunion technique réunissant la SAUR et la Régie des eaux, portant sur la mise en œuvre des nouvelles modalités de facturation de l'eau potable, il est apparu nécessaire de modifier les dates d'édition des factures mentionnées à l'article 3.2, comme suit : « *La société (SAUR) établit les factures selon le calendrier suivant : juin et décembre* ».

Cette modification nécessite la signature de l'avenant ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *l'avenant N°1 à la convention avec la SAUR relative à la facturation des abonnés de la régie des eaux de Saint-Lunaire, en annexe ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjoint délégué à le signer.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)